

Rapport d'activités

Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier

Exercice 2015

•• I. Ouverture de classement : 6 dossiers examinés en 2015

<i>Saint Luc et Saint Marc, Grand Curtius, Liège</i>
<i>Descente de croix et Résurrection, Ambrosius Francken, Église Saint-Pierre de Meslin-l'Évêque (report)</i>
<i>Buste de Grétry, Henri-Joseph Rutzhiel, Grand Curtius, Liège</i>
Biens privés ¹
<i>Ensemble d'argenteries civiles de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose (6 cuillers et 2 paires de salières)</i>
<i>Bassin de purification avec inscription dédicatoire trouvé à Jupille² (2^e moitié du 2^e siècle)</i>

	Nombre de dossier	Avis positif de la CCPCM	Avis négatif de la CCPCM	Dossier reporté ou annulé	Dossiers en cours	Autorisation de la Ministre	Refus de la Ministre
Dossier en ouverture de classement	6	5	0	1	1	4	

•• IA. Grille d'analyse : domaines, nature du bien, valeurs et critères de classement (biens en ouverture de classement)³

Domaines :

Archéologie	1	Sciences naturelles	
Beaux-Arts	5	Sciences-Techniques-Industries	
Ethnologie		Archives	
Histoire	1	Autres	

Nature du bien :

Peinture et autres techniques picturales	1	Instrument scientifique	
Sculpture	2	Numismatique	
Orfèvrerie	2	Mobilier	
Manuscrits	1	Moyen de transport	
Objets archéologiques	1	Autres	

¹ Étant donné qu'il s'agit d'un bien privé, ni l'intitulé du bien ni le nom du propriétaire ne sont communiqués.

² Dossier en cours de traitement

³ Un même bien peut être repris dans les différents domaines, dans les natures du bien ainsi que dans les valeurs et critères de classement.

Valeurs et critères de classement :

Valeur présentée par le bien selon les critères définis à l'article 4 du Décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Artistique	5	Ethnographique	
Histoire	6	Scientifique	
Archéologie	1		

Critères de classement du bien définis à l'article 4 du Décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

État de conservation	4	Esthétique	4
Rareté	6	Grande qualité de conception et d'exécution	5
Lien du bien avec l'Histoire et l'Histoire de l'Art	6	Intérêt de l'ensemble ou de la collection dont le bien fait partie	2
Reconnaissance du bien par la communauté en tant qu'expression de son identité historique, esthétique ou culturelle			

•• IB. Localisation, période chronologique (biens en ouverture de classement)

Lieu de conservation actuel :

Institution muséale	4	Commune	
Édifice religieux	1	Bibliothèque/Réserve précieuse/Archives	
Privé	1	Autres	

Période chronologique :

Préhistoire		Antiquité	1
Moyen Âge	1	Temps-Moderne	3
Époque contemporaine	1		

•• II. Classement : 3 dossiers examinés en 2015⁴

<i>La naïade, George Grard</i>
<i>Coffret reliquaire de la cathédrale de Tournai</i>
<i>Ensemble d'argenteries civiles de l'hôpital Notre-Dame à la Rose (6 cuillers et 2 paires de salières)</i>

	Nombre de dossier	Avis positif de la CCPCM	Avis négatif de la CCPCM	Dossier reporté ou annulé	Dossiers en cours en 2015	Accord de la Ministre	Refus de la Ministre
Dossier de classement	3	3			3		

•• IIA. Grille d'analyse : domaines, nature du bien, valeurs et critères de classement (biens classés)⁵

Domaines :

Archéologie		Sciences naturelles	
Beaux-Arts	3	Sciences-Techniques-Industries	
Ethnologie		Archives	
Histoire		Autres	

Nature du bien :

Peinture		Instrument scientifique	
Sculpture	2	Numismatique	
Orfèvrerie	1	Mobilier	
Manuscrits		Moyen de transport	
Objets archéologiques		Photographies	

Valeurs et critères de classement :

Valeur présentée par le bien selon les critères définis à l'article 4 du décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Artistique	3	Ethnographique	
Histoire	3	Scientifique	
Archéologie			

⁴ Biens classés en 2016

⁵ Un même bien peut être repris dans les différents domaines, dans les natures du bien ainsi que dans les valeurs et critères de classement.

Critères de classement du bien définis à l'article 4 du décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

État de conservation	3	Esthétique	3
Rareté	2	Grande qualité de conception et d'exécution	2
Lien du bien avec l'Histoire et l'Histoire de l'Art	3	Intérêt de l'ensemble ou de la collection dont le bien fait partie	1
Reconnaissance du bien par la communauté en tant qu'expression de son identité historique, esthétique ou culturelle			1

••• IIB. Localisation, période chronologique (biens classés)

Lieu de conservation actuel :

Institution muséale	1	Commune	1
Édifice religieux	1	Bibliothèque/Réserve précieuse	
Privé			

Date ou datation :

Préhistoire		Antiquité	
Moyen Âge	1	Temps-Moderne	1
Époque contemporaine	1		

••• III. Mouvements et restaurations

	Nombre de dossier	Avis positif de la CCPCM	Avis négatif de la CCPCM	Dossier reporté ou annulé	Autorisation de la Ministre	Refus de la Ministre
Demande de déplacement nécessitant une autorisation	8	6	2		7	1 ⁶
Demande de restauration ⁷	13	10	1	2	10	1
Subside	1	1			1	
Communications	8 ⁸					

⁶ Madame la Ministre a autorisé 1 déplacement malgré l'avis défavorable de la Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier.

⁷ Les demandes de restaurations comprennent toutes formes d'interventions sur le bien y compris les analyses intrusives.

⁸ Les communications concernent les déplacements, les numérisations ou les analyses non-destructives réalisées in situ des biens classés ainsi que le suivi de certains dossiers.

••• IV. Divers

- Publication
- Musée diocésain et Trésor de la Cathédrale Saint-Aubain à Namur. Compte-rendu.
- Projet *Mons 2015* concernant la collégiale Sainte-Waudru (application jubé).
- Communication : Walcourt
- Désignation d'un membre effectif et d'un membre suppléant pour la Commission du patrimoine oral et immatériel.
- Situation du Couvent des Capucins à Enghien.

••• V. Présence des membres lors des réunions

Dates	28.01.15 Séance de travail	20.04.15 Séance de travail	08.07.15 Séance de travail	30.10.15 Séance de travail
Membres				
S. Balace	X	X	X	Excusée
H. Bounameaux	X	X	Excusé	Excusé
D. Bruyère	X	X	X	Excusé
Th. Denotte	X	absent	Excusé	Excusé
P. Derom	Excusé	X	Excusé	Excusé
J.-P. Duchesne	X	X	Excusé	X
S. Ferooz	X	Excusée	Excusée	Sans objet
P. Gilissen	Excusé	absent	absent	Sans objet
X. Hermand	Excusé	Excusé	absent	Excusé
M. Laffineur- Crépin	X	X	Excusée	Sans objet
J. Legge	X	Excusé	Excusé	Sans objet
I. Lopez Bayon	X	Excusé	X	Sans objet
Fr. Tourneur	X	Excusé	X	X
J. Toussaint	X	X	X	X
R. Rémon	X	X	X	X
L. Verslype	Excusé	X	Excusé	X
G. Warzée	Excusée	Excusée	Excusée	X
L.-D. Casterman	Sans objet	Sans objet	Sans objet	X
Administration				
N. Nyst	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
G. Jaffré	X	X	X	X
C. Vandewattyne	X	X	X	X
C. Marchant	Sans objet	X	Sans objet	X
L. Henry	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée